Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20261030-D1072026-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
DE
GRÂCES

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRÂCES
DU VENDREDI 30 OCTOBRE 2026 – 19 H 00

❀❀❀❀

L'an deux mille vingt-six, le 30 octobre 2026 à 19 h 00,

Le conseil municipal de la commune de GRACES régulièrement convoqué le 26 octobre 2026 par Monsieur Yannick LE GOFF, maire, s'est réuni à la mairie sous sa présidence.

Présents : M. LE GOFF – Maire, M. PERU, M. LE ROUX, Mme MOURET, Mme KERHOUSSE, M. CRASSIN – Adjoints et Mesdames GARDIEN, HOSTE, LOYER, LE JEUNE et Messieurs BONNEAU, LASBLEIZ, LIGER, OLLIVIER, RENAULT, URO

Absents excusés : Mesdames BRIENT, HUET AUBOIN, MILON, PRIGENT, QUERE et Messieurs Philippe BELEGAUD et GIRONDEAU

Pouvoirs avaient été donnés par :
Madame BRIENT à Madame MOURET
Madame HUET AUBOIN à Mme KERHOUSSE
Madame MILON à Monsieur CRASSIN
Madame PRIGENT à Monsieur LE GOFF
Madame QUERE à Monsieur BONNEAU
Monsieur BELEGAUD à Monsieur PERU
Monsieur GIRONDEAU à Monsieur LE ROUX

Secrétaire de Séance : Monsieur BONNEAU

❀❀❀❀

DELIBERATION N° 107/2026
ACQUISITION DE VENTILATEURS POUR LES DEUX ECOLES ET LE POLE PERISCOLAIRE

Monsieur LE ROUX fait savoir qu'EDF a débloqué 80 millions d'euros afin d'équiper les établissements scolaires, les crèches et les centres de loisirs en systèmes de rafraichissement.

L'entreprise I2N Consulting domiciliée à Sarcelles a proposé ses services et pourra fournir à la commune 22 ventilateurs de plafonds qui seront installés dans les 2 écoles et le pôle périscolaire. Le montant du devis est de 8 218.00 € soit 9 861.60 € TTC.

Le Conseil municipal est invité à autoriser le maire à signer le devis en question et à faire la demande de participation financière auprès d'EDF via le dispositif « Prime Rafraichissement »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'acquisition de ventilateurs pour la somme de 9 861.60 € TTC et le Maire à signer le devis de l'entreprise I2N Consulting. Le conseil municipal mandate également le Maire pour effectuer la demande de subvention auprès d'EDF.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,

Yannick LE GOFF

Le Secrétaire de Séance,

Pascal BONNEAU.